



## UNIVERSITÉ D'ARTOIS

**Le Président de l'Université d'Artois,**

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L 612-3, L 613-5, L 712-2 ; D 612-1 et suivants ; D 613-38 à D 613-49,

Vu l'article 17 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

### ARRETE

**Article 1** - Sont nommés membres de la commission d'examens des vœux pour l'entrée en 1<sup>ère</sup> année de Licence Langues, Littératures, Civilisations étrangères et Régionales (Anglais, Espagnol et Chinois) pour l'année universitaire 2023-2024 :

#### Président

Marie-Hélène GARCIA M.C.F

#### Membres

Xiaoshan DANTILLE M.C.F

Sarah VOINIER M.C.F

Guillaume WINTER P.R.A.G

**Article 2** - La Directrice Générale des Services de l'Université d'Artois est chargée de l'application des présentes dispositions.

Fait à Arras, le 14 décembre 2022

Le Président,



#### SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX  
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37  
www.univ-artois.fr